

GELAC

1. IDENTIFICATION

| | | | |
|------------------------------------|---|---------------------------------------|--|
| Nom du produit | : GELAC | | |
| Code du produit | : 07-10053 | Autres moyens d'identification | : Non disponible. |
| Fournisseur | : Sani-Marc Inc. 42 rue de l'Artisan Victoriaville, Qc G6P 7E3 1-819-758-1541 | Manufacturier | : Sani-Marc Inc. 42 rue de l'Artisan Victoriaville, Qc G6P 7E3 1-819-758-1541 |
| Utilisations identifiées | : Applications industrielles: Acide extra fort en gel pour rénovation des surfaces. Approuvé pour usage en milieu agroalimentaire. | Utilisations non recommandées | : Utiliser ce produit seulement selon les directives d'utilisation. Lire l'étiquette avant d'utiliser. Ce produit n'est pas destiné à un usage domestique. |
| Date d'édition (AAAA-MM-JJ) | : 2020-02-17 | | |

En cas d'urgence : Téléphone d'urgence: CANUTEC (613) 996-6666 (Frais virés acceptés)

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Les informations contenues dans cette section concernent le produit tel que livré. Contactez votre directeur de compte afin d'obtenir de l'information supplémentaire concernant l'identification des dangers liés aux formes diluées du produit.

| | | |
|----------------------------------|--|---------------------------------|
| Classification du produit | : CORROSION CUTANÉE - Catégorie 1 LÉSIONS OCULAIRES GRAVES - Catégorie 1 Dangers pour la santé non classifiés ailleurs - Catégorie 1 | |
| Mention d'avertissement | : Danger | Pictogrammes de danger : |



| | |
|---------------------------|---|
| Mentions de danger | : Provoque des brûlures graves du tube digestif. Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux. |
|---------------------------|---|

Conseils de prudence

| | |
|--|---|
| Généralités | : Produit corrosif. Manipuler avec soin. Lire l'étiquette avant utilisation. Garder hors de la portée des enfants. |
| Prévention | : Se laver les mains soigneusement après manipulation. Des équipements de protection spécifiques sont suggérés pour ce produit. Consulter la section 8 pour les détails. |
| Intervention | : EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche. Ne PAS faire vomir. EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau avec de l'eau. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Rincer avec de l'eau. EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Pour tous les types d'exposition, obtenir une assistance médicale si des symptômes apparaissent ou sont sévères. |
| Stockage | : Entreposer dans un endroit approprié. |
| Élimination | : Éliminer le contenu et le récipient conformément à toutes les réglementations locales, régionales, nationales et internationales. |
| Éléments d'une étiquette complémentaire | : Pourcentage du mélange consistant en des ingrédients de toxicité cutanée inconnue : 51.8% Pourcentage du mélange consistant en des ingrédients de toxicité inhalable inconnue : 51.8% |
| Autres dangers qui ne donnent pas lieu à une classification | : Aucun connu. |

3. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES INGRÉDIENTS

Substance/préparation : Mélange

| Nom | Numéro CAS | % (p/p) |
|---------------------|------------|---------|
| acide phosphorique | 7664-38-2 | 10 - 30 |
| Acide nitrique | 7697-37-2 | 10 - 30 |
| acide fluorhydrique | 7664-39-3 | 1 - 5 |

Les limites d'exposition professionnelle, quand elles sont disponibles, sont énumérées à la section 8.

4. PREMIERS SOINS

Description des premiers soins nécessaires

Contact avec les yeux En cas de contact avec les yeux, rincer avec de l'eau. Vérifier si la victime porte des verres de contact et dans ce cas, les lui enlever. Continuer à rincer. Si l'irritation persiste, consulter un médecin. Les brûlures chimiques doivent être traitées rapidement par un médecin. Consulter un médecin en cas de formation d'ampoules ou de boursoufflures ou si les rougeurs persistent.

Contact avec la peau Laver la peau contaminée à l'eau et au savon. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant de réutiliser. Les brûlures chimiques doivent être traitées rapidement par un médecin. Consulter un médecin en cas de formation d'ampoules ou de boursoufflures ou si les rougeurs persistent.

Ingestion Rincer la bouche avec de l'eau. Ne pas faire vomir sauf indication contraire émanant du personnel médical. Les brûlures chimiques doivent être traitées rapidement par un médecin. Consulter un médecin si des symptômes apparaissent.

Inhalation Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Si l'on soupçonne que des fumées sont encore présentes, le sauveteur devra porter un masque adéquat ou un appareil de protection respiratoire autonome. Consulter un médecin si les effets nocifs persistent ou sont graves. Assurez-vous d'une bonne circulation d'air.

Symptômes et effets les plus importants, qu'ils soient aigus ou retardés

Contact avec les yeux Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:
douleur
larmoiement
rougeur

Contact avec la peau Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:
douleur ou irritation
rougeur
la formation d'ampoules peut éventuellement apparaître

Ingestion Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:
douleurs stomacales

Inhalation Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:
irritation des voies respiratoires
toux

Note au médecin traitant Traitement symptomatique requis. Contactez le spécialiste en traitement de poison immédiatement si de grandes quantités ont été ingérées ou inhalées.

Voir Information toxicologique (section 11)

5. MESURES À PRENDRE EN CAS D'INCENDIE

Moyens d'extinction

Agents extincteurs appropriés Employer un agent extincteur qui convient aux feux environnants.

Agents extincteurs inappropriés Aucun connu.

Dangers spécifiques du produit Si ce produit est chauffé ou se trouve au contact du feu, une augmentation de pression se produit et le conteneur peut éclater.

Produit de décomposition thermique dangereux Les produits de décomposition peuvent éventuellement comprendre les substances suivantes:
oxydes d'azote
oxydes de phosphore
composés halogénés

Mesures spéciales de lutte contre l'incendie En présence d'incendie, circonscrire rapidement le site en évacuant toute personne se trouvant près des lieux de l'accident. Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate.

Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu Il est impératif que les pompiers portent un équipement de protection adéquat, ainsi qu'un appareil respiratoire autonome (ARA) équipé d'un masque couvre-visage à pression positive.

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

| | |
|----------------------------------|---|
| Précautions individuelles | Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate. Évacuer les environs. Empêcher l'accès aux personnes gênantes ou non protégées. Ne pas toucher ni marcher dans le produit répandu. Amorcer les procédures en cas de déversement si nécessaire. |
| Protection individuelle | Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8). |
| Méthode de nettoyage | Contenir les fuites et les ramasser à l'aide de matières absorbantes non combustibles telles que le sable, la terre, la vermiculite, la terre à diatomées. Les placer ensuite dans un récipient pour élimination conformément à la réglementation locale (voir Section 13). Rincer à l'eau pour le nettoyage final. |

7. MANUTENTION ET STOCKAGE

| | |
|---------------------------------------|--|
| Manutention | Il devrait être interdit de manger, boire ou fumer dans les endroits où ce produit est manipulé, entreposé ou traité. Les personnes travaillant avec ce produit devraient se laver les mains et la figure avant de manger, boire ou fumer. Retirer les vêtements et l'équipement de protection contaminés avant de pénétrer dans des aires de repas. Consulter la Section 8 pour d'autres renseignements sur les mesures d'hygiène. |
| Entreposage et incompatibilité | Entreposer conformément à la réglementation locale. Séparer des bases. Garder le récipient hermétiquement fermé lorsque le produit n'est pas utilisé. Les récipients ouverts doivent être refermés avec soin et maintenus en position verticale afin d'éviter les fuites. Ne pas stocker dans des conteneurs non étiquetés. Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant. Garder hors de la portée des enfants. Entreposer à l'écart des substances incompatibles (voir la section 10). |

8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Limites d'exposition professionnelle

| Nom des ingrédients | Limites d'exposition |
|---------------------|---|
| acide phosphorique | <p>CA Alberta Provincial (Canada, 4/2009). Sensibilisant cutané. 15 min OEL: 3 mg/m³ 15 minutes. 8 hrs OEL: 1 mg/m³ 8 heures.</p> <p>CA British Columbia Provincial (Canada, 6/2017). TWA: 1 mg/m³ 8 heures. STEL: 3 mg/m³ 15 minutes.</p> <p>CA Ontario Provincial (Canada, 7/2015). TWA: 1 mg/m³ 8 heures. STEL: 3 mg/m³ 15 minutes.</p> <p>CA Québec Provincial (Canada, 1/2014). VEMP: 1 mg/m³ 8 heures. VECD: 3 mg/m³ 15 minutes.</p> <p>CA Saskatchewan Provincial (Canada, 7/2013). STEL: 3 mg/m³ 15 minutes. TWA: 1 mg/m³ 8 heures.</p> |
| nitric acid | <p>CA Alberta Provincial (Canada, 4/2009). 15 min OEL: 4 ppm 15 minutes. 15 min OEL: 10 mg/m³ 15 minutes. 8 hrs OEL: 2 ppm 8 heures. 8 hrs OEL: 5.2 mg/m³ 8 heures.</p> <p>CA British Columbia Provincial (Canada, 6/2017). TWA: 2 ppm 8 heures. STEL: 4 ppm 15 minutes.</p> <p>CA Ontario Provincial (Canada, 7/2015). TWA: 2 ppm 8 heures. STEL: 4 ppm 15 minutes.</p> <p>CA Québec Provincial (Canada, 1/2014). VEMP: 2 ppm 8 heures. VEMP: 5.2 mg/m³ 8 heures. VECD: 4 ppm 15 minutes. VECD: 10 mg/m³ 15 minutes.</p> <p>CA Saskatchewan Provincial (Canada, 7/2013). STEL: 4 ppm 15 minutes. TWA: 2 ppm 8 heures.</p> |
| hydrofluoric acid | <p>CA Alberta Provincial (Canada, 4/2009). C: 2 ppm, (as F) C: 1.6 mg/m³, (as F) 8 hrs OEL: 0.4 mg/m³, (as F) 8 heures. 8 hrs OEL: 0.5 ppm, (as F) 8 heures.</p> <p>CA British Columbia Provincial (Canada, 6/2017). C: 2 ppm, (as F) 15 minutes.</p> <p>CA Ontario Provincial (Canada, 7/2015). Absorbé par la peau. TWA: 0.5 ppm, (as F) 8 heures. C: 2 ppm, (as F)</p> <p>CA Québec Provincial (Canada, 1/2014). VECD: 3 ppm, (en F) 15 minutes. VECD: 2.6 mg/m³, (en F) 15 minutes.</p> <p>CA Saskatchewan Provincial (Canada, 7/2013). CEIL: 2 ppm, (measured as F) 15 minutes.</p> |

TWA: 0.5 ppm, (measured as F) 8 heures.

Contrôles d'ingénierie appropriés Si les manipulations de l'utilisateur provoquent de la poussière, des fumées, des gaz, des vapeurs ou du brouillard, utiliser des enceintes fermées, une ventilation par aspiration à la source, ou d'autres systèmes de contrôle automatique intégrés afin de maintenir le seuil d'exposition du technicien aux contaminants en suspension dans l'air inférieur aux limites recommandées ou légales.

Mesures de protection individuelle

Protection oculaire/ faciale Les expositions prolongées ou intenses peuvent nécessiter de porter un écran facial ou des lunettes de protection anti-éclaboussures. Il est minimalement suggéré de porter des lunettes de sécurité lors de l'utilisation ou la manipulation de ce produit.

Mains et Protection du corps Il est suggéré de porter des gants résistants aux produits chimiques lors de l'utilisation ou la manipulation de ce produit. Il est suggéré de porter un tablier de sécurité lors de l'utilisation ou la manipulation de ce produit.

Protection respiratoire Aucun équipement de protection spécifique requis dans les conditions normales d'utilisation.

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

| | | | | |
|--|---------------------------------------|--|-----------------------------|---|
| État physique | Liquide. [Liquide transparent pH Gel] | 1 | Point d'éclair | [Le produit n'entretient pas une combustion.] |
| Couleur | Couleur paille. | Densité relative 1.2 | Point de fusion | Non disponible. |
| Odeur | Acide. | Viscosité Non disponible. | Point d'ébullition | Non disponible. |
| Seuil olfactif | Non disponible. | Tension de vapeur Non disponible. | Point d'inflammation | : Non disponible. |
| Solubilité dans l'eau | : Non disponible. | Densité de vapeur : Non disponible. | Taux d'évaporation | : Non disponible. |
| Température de décomposition | : Non disponible. | Température d'auto-inflammation | : Non disponible. | |
| Coefficient de partage n-octanol/ eau | : | Inflammabilité (solides et gaz) | : Non disponible. | |
| Limites inférieure et supérieure d'explosion (d'inflammation) : Non disponible. | | | | |

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

| | |
|--|--|
| Réactivité | Aucune donnée d'essai spécifique à la réactivité disponible pour ce produit ou ses ingrédients. |
| Stabilité chimique | Le produit est stable. |
| Matériaux incompatibles | Réactif ou incompatible avec les produits basiques. |
| Conditions à éviter | Aucune donnée spécifique. |
| Risque de réactions dangereuses | Peut provoquer une réaction exothermique en présence de produits basiques. |
| Produits de décomposition dangereux | Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucun produit de décomposition dangereux ne devrait apparaître. |

11. DONNÉES TOXICOLOGIQUES

| | | |
|------------------------------|--|---|
| Voie d'exposition | Voies d'entrée probables : Cutané. Voies d'entrée non probables : Orale, Inhalation. | |
| | <u>Effets aigus potentiels sur la santé</u> | <u>Symptômes</u> |
| Contact avec les yeux | Peut provoquer des brûlures aux yeux | Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit: douleur larmolement rougeur |
| Contact avec la peau | Peut causer des brûlures cutanées | Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit: douleur ou irritation rougeur la formation d'ampoules peut éventuellement apparaître |
| Ingestion | Gravement corrosif au tube digestif. Provoque de graves brûlures. Peut causer des brûlures à la bouche, à la gorge et à l'estomac. | Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit: douleurs stomacales |
| Inhalation | L'inhalation de vapeurs ou brume peut causer l'irritation des voies respiratoires. | Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit: irritation des voies respiratoires toux |

Données toxicologiques

| Nom du produit ou de l'ingrédient | Résultat | Espèces | Dosage | Exposition |
|-----------------------------------|---------------------------|---------|------------------------|------------|
| acide phosphorique | DL50 Cutané | Lapin | 2740 mg/kg | - |
| | DL50 Orale | Rat | 1530 mg/kg | - |
| nitric acid | CL50 Inhalation Vapeur | Rat | 130 mg/m ³ | 4 heures |
| hydrofluoric acid | CL50 Inhalation Gaz. | Rat | 638 mg/m ³ | 4 heures |
| | CL50 Inhalation Vapeur | Rat | 1100 mg/m ³ | 60 minutes |

Renseignements sur les effets toxicologiques

| | |
|------------------------------------|---|
| Mutagénicité | Aucun effet important ou danger critique connu. |
| Tératogénicité | Aucun effet important ou danger critique connu. |
| Effets sur le développement | Aucun effet important ou danger critique connu. |
| Effets sur la fertilité | Aucun effet important ou danger critique connu. |
| Sensibilisation | Non disponible. |
| Cancérogénicité | Aucun effet important ou danger critique connu. |

12. DONNÉES ÉCOLOGIQUES

Données sur l'écotoxicité

| Nom du produit ou de l'ingrédient | Résultat | Espèces | Exposition |
|-----------------------------------|---|--|---|
| acide phosphorique | Aiguë CE50 105 ppm Eau douce Aiguë CL50 138 mg/l | Daphnie - Daphnia magna Poisson | 48 heures 96 heures |
| nitric acid | Aiguë CL50 60 ppm Eau douce Aiguë CL50 180000 µg/l Eau de mer Aiguë CL50 72 ppm Eau douce | Poisson - Lepomis macrochirus Crustacés - Carcinus maenas - Adulte Poisson - Gambusia affinis - Adulte | 96 heures 48 heures 96 heures |

Persistance et dégradation : Inconnu Potentiel de bioaccumulation : Inconnu Mobilité dans le sol : Inconnu Autres effets nocifs : Inconnu

13. DONNÉES SUR L'ÉLIMINATION

Méthodes d'élimination Éliminer le contenu et le récipient conformément à toutes les réglementations locales, régionales et nationales en vigueur.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

| | Numéro ONU | Désignation officielle de transport de l'ONU | Classe de danger relative au transport | Groupe d'emballage | Placard TMD |
|----------------------------|------------|--|--|--------------------|-------------|
| Classification pour le TMD | 3264 | UN3264 LIQUIDE INORGANIQUE CORROSIF ACIDE NSA (acide phosphorique, Acide nitrique, acide fluorhydrique, mélange) | 8 | II | |

Produit classé selon les sections suivantes des Règlements sur le transport des marchandises dangereuses : 2.40-2.42 (Classe 8).

Autres informations Se référer aux documents d'expédition pour l'information spécifique concernant le DOT, IMDG ou l'IATA.

15. INFORMATIONS SUR LA RÉGLEMENTATION

Listes canadiennes

| | |
|---|---|
| INRP canadien | Aucun des composants n'est répertorié. |
| Substances toxiques au sens de la LCPE (Loi canadienne sur la protection de l'environnement) | Aucun des composants n'est répertorié. |
| Inventaire du Canada | Un composant au moins n'est pas répertorié. |

Listes internationales

16. AUTRES INFORMATIONS

Hazardous Material Information System (États-Unis)

| | |
|------------------------|---|
| Danger sur la santé | 3 |
| Risque d'incendie | 0 |
| Réactivité | 0 |
| Protection personnelle | D |

Date d'édition/Date de révision (AAAA-MM-JJ) : 2020-02-17

Élaborée par : Département des affaires réglementaires
 Sani-Marc Inc.
 42 rue de l'Artisan
 Victoriaville, Qc
 G6P 7E3
 1-819-758-1541

Avis au lecteur

Au meilleur de nos connaissances, l'information contenue dans ce document est exacte. Toutefois, ni le fournisseur ci-haut mentionné, ni aucune de ses succursales ne peut assumer quelque responsabilité que ce soit en ce qui a trait à l'exactitude ou à la complétude des renseignements contenus aux présentes. Il revient exclusivement à l'utilisateur de déterminer l'appropriation des matières. Toutes les matières peuvent présenter des dangers inconnus et doivent être utilisées avec prudence. Bien que certains dangers soient décrits aux présentes, nous ne pouvons garantir qu'il n'en existe pas d'autres.